

**Mr ou Mme.....**

**Professeur de .....**

A Monsieur le Recteur

**Collège ou lycée**

**Ville**

s/c de Mr Le Principal,

Le 29/01/2020, à

Conformément aux dispositions prévues :

à l'article 34 (7è) de la loi 84-16 du 11 janvier 1984, pour les fonctionnaires

à l'article 2 de la loi 82-997 du 23 novembre 1982 pour les agents non titulaires de l'Etat, définissant l'attribution des congés pour formation syndicale, j'ai l'honneur de solliciter un congé :

Le lundi 3 mars de 9h00 à 18h00 pour participer à un stage de formation syndicale sur la technique.

Ce stage se déroulera au lycée Artaud à Marseille

Il est organisé par le SNES et le SNEP, sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la F.S.U, organisme agréé figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29.12.1999 publié au J.O. du 06.01.2000).

En vous remerciant,